



Commission nationale
pour les droits de l'enfant

Termes de références: Soutien enquête spécifique « enfants en migration »

1. Cadrage

La mission consiste à réaliser un appui scientifique à l'analyse et l'interprétation des résultats de l'enquête spécifique « enfant dans la migration » réalisée par la Commission Nationale pour les Droits de l'Enfant (CNDE). L'appui est prévu en cinq points :

- Réaliser une étude bibliographique concernant les enfants en migration en rapport avec la Convention des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant.
- Interpréter, sur base de l'étude bibliographique, les analyses statistiques réalisée par la CNDE.
- Réaliser, si nécessaire, des analyses supplémentaires.
- Superviser et vérifier les traductions en Anglais et Français/Néerlandais.
- Assurer la mise en page du document, visualisations graphiques (illustrations et données chiffrées) comprises.

2. Contexte

Les indicateurs nationaux des droits de l'enfant et les enquêtes spécifiques

En 2010, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a recommandé à la Belgique de créer dans le cadre de la CNDE « un système uniforme de collecte de données qui pourrait servir de base à l'établissement d'études comparatives dans toutes les régions et communautés de l'État partie » (CRC/C/BEL/CO/3-4, §22).

Ce monitoring des droits de l'enfant servira au Comité des droits de l'enfant lors du rapportage de la Belgique mais il a pour vocation première d'être utilisé en Belgique même par les politiques, les administrations et la société civile, que ce soit pour situer leurs actions dans un contexte, ouvrir un débat, mettre en avant des inégalités et des groupes d'enfants plus vulnérables.

En tant que Commission nationale pour les droits de l'enfant, nous ne pouvons nous satisfaire complètement des données collectées dans le cadre de la publication « Make them count »¹. En effet, , alors que la mise en avant de groupes vulnérables est, comme expliqué ci-dessus, une des pierres angulaires du travail, une partie de ces groupes échappent à toute collecte de données, soit parce qu'ils ne sont pas atteints par les enquêtes existantes, soit parce qu'aucune enquête ne se penche sur leurs situations spécifiques (migration, placement,...).

Les enquêtes spécifiques ont pour objectif de pallier (en partie) au manque de données existantes concernant certains "groupes" d'enfants, particulièrement vulnérables.

L'enquête sur les enfants dans la migration (via les onthaalklas voor anderstalige nieuwkomers (OKAN) / dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (DASPA)) a été menée d'avril à Juin 2017. Au total (après nettoyage de données, 821 enfants (12ans et plus) ont répondu à l'enquête individuellement au sein de leur classe.

Un comité de pilotage composé de chercheurs, d'administrations, de personnes de terrain et de représentants de la société civile a élaboré une méthodologie et des questionnaires. Ce comité est également concerté pour l'analyse et l'interprétation des résultats.

Dans une phase ultérieure (décembre 2018) les analyses et interprétations seront présentées à des groupes de conseil composés d'enfants dans la migration. Ces enfants pourront alors donner leur ressenti et clé d'interprétation des analyses.

Justification de la mission

La mission permettra d'étendre et de renforcer la base scientifique de l'interprétation des résultats. Elle permettra une meilleure mise en contexte des analyses de l'enquête.

¹ Sarah D'hondt et Catherine Péters, *Indicateurs nationaux des droits de l'Enfant. Make them count*, Bruxelles, Commission nationale pour les droits de l'Enfant, 2016, 218 p.
Disponible en ligne : <http://www.cnde.be/fr/content/indicateurs/index.html>

3. Objectifs attendus de la mission :

a. Réalisation du rapport d'analyse de l'enquête spécifique

Délivrable :

- Un rapport écrit comprenant :
 - o Une contextualisation de l'échantillonnage (parcours dans les classes DASPA/OKAN, description de l'échantillon, sur et sous-représentation de certaines nationalités, comparaison avec les données de l'Office des étrangers,...).
 - o Pour chaque indicateur pertinent de la publication « *Make them count* » de la CNDE (Cf. liste en annexe et publication disponible sur le site www.cnde.be), établir une note interprétative des résultats des analyses de l'enquête spécifique enfants dans la migration en faisant (dans la mesure du possible) le parallèle avec les résultats généraux présents dans la publication de 2016.
 - o L'interprétation et l'analyses d'indicateurs spécifiques.

Note :

- Toutes les rapports fournis seront la propriété exclusive de la CNDE.
- Les analyses et interprétations doivent être faite dans le respect du cadre normatif de la Convention des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant.
- Fin 2018, Les résultats des analyses statistiques et les interprétations de celles-ci seront présentés à plusieurs « groupes de conseil » composés d'enfants dans la migration. Les résultats de ces groupes de discussion pourront mener à la modification ou au complément des analyses effectuées dans le cadre de la consultance.

b. Transmission/présentation

Délivrable :

- Au minimum 3 moments de rencontré seront prévus avec le secrétariat de la CNDE/ le Comité de Pilotage de l'enquête :
 - o Une rencontre préliminaire au début des travaux afin de s'accorder sur le plan de travail.
 - o Une présentation en milieu de consultance afin de présenter au Comité de pilotage la méthodologie et les premières pistes/sources interprétatives utilisées. Cette discussion permettra un ajustement éventuel de la méthodologie.
 - o Une deuxième présentation orale afin de partager les résultats du travail au comité de pilotage ou en séance plénière de la CNDE.

4. Echancier

Les travaux de consultance auront lieu entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2018, selon l'échéancier qui sera proposé dans l'offre. La date ultime de livraison du produit finalisé est fixée au 30 novembre 2018.

5. Remarques générales :

- La consultance doit s'effectuer en Français ou en Néerlandais.
- Toutes les données collectées et analyses réalisées dans le cadre de ces enquêtes sont les propriétés de la CNDE. Le consultant ne pourra ni les utiliser ni les partager sans accord écrit du secrétariat de la CNDE.
- Le consultant est soumis au respect strict de la vie privée et au secret professionnel. Aucune démarche ne peut être entreprise pour identifier un enfant ayant répondu à l'enquête. Compte tenu de la vulnérabilité des enfants nous ne pouvons insister trop sur ce point.
- Le consultant devra se conformer au code de conduite ESOMAR.
- Le paiement sera effectué dans les 30 jours à compter de la date de réception de la facture.
- Les conditions générales du SPF Justice pour les marchés publics annexées sont d'application.

6. Soumission des offres

Les offres doivent être soumises pour le **dimanche 16 septembre à minuit**, par mail à l'adresse info@ncrk-cnde.be.

L'offre comprendra :

- Les curriculums vitae des membres de l'équipe
- Une description de l'offre proposée (méthodologie,...)
- Une proposition d'échéancier
- Une offre financière

Pour toute information complémentaire :

Karen Van Laethem

Karen.VanLaethem@ncrk-cnde.be

0473/47.65.73.

Annexe 1 : Liste des indicateurs pertinents

Indicateur
B1 : Bien-être
B2 : Perspective d'avenir
B3 : Perceptions du quartier
B4. Violence entre pairs
B5. Accessibilité psychologique des services d'aide
S1 : Santé Subjective
S2 : Mortalité infantile
S3 : Suivi Pérénatal
S4 : Vaccination
S5. Postposition de soins de santé
S6. Temps d'attente avant prise en charge
S7. Qualité des soins de santé
S8. Style de vie sain
S9. Conditions de logement
S10 Environnement sain
E1 Enfants non scolarisés
E2 Carence matériel éducatif
E3 Répartition des élèves dans l'enseignement spécialisé et ordinaire
E4 Ségrégation
E5 Sentiment de bien-être école
E6 Sentiment d'être écouté
E7 Sentiment d'être traité avec justice
E8 Inégalités des acquis
E9 Interruption prématurée de scolarité
L1 Équilibre dans la répartition du temps
L2 Libre choix dans l'organisation du temps libre
L3 Disponibilité d'endroits où l'on peut jouer
F1 Soutien financier aux familles
F2 Equilibre travail/famille
F3 Disponibilité de places d'accueil
MJ1 Image que le jeune a de la justice juvénile
MJ2 Hiérarchie des mesures
MJ3 Formation des professionnels
MJ4 Participation dans des procédures judiciaires
MJ5 Participation dans le cadre d'un placement en régime ouvert ou fermé
MJ6 Placement de longue durée
ME1 Accueil résidentiel dans un lieu adapté aux enfants
ME2 Mineurs victimes de la traite des êtres humains
ME3 Participation dans des procédures de séjour
ME4 Solution durable